

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,  
Le jeudi 20 avril à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/04/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), David JARRY, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

**N° 2023-019 OGE C SUBVENTION POUR FOURNITURES SCOLAIRES 2022-2023**

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C) de l'école privée mixte de Sainte Anne LARGEASSE, une subvention de 32€ par élève de la commune pour l'acquisition de fournitures scolaires au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour 43 élèves de LARGEASSE (voir liste en PJ).  
Soit la somme de 1 376€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 avril 2023  
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

  
